

Déclaration liminaire du vendredi 16 novembre 2018



Monsieur l'IA-DASEN,
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT-D
Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

Ce début d'année scolaire 2018/19 se déroule sous une pluie d'effets d'annonces ministérielles, de réformes non clairement posées et d'évaluations professionnelles mal vécues. Sur le terrain, les conditions de travail n'ont pas évoluées dans le bon sens. Tout cela, ajouté à la hausse des effectifs dans la plupart des classes du premier degré et sections du second degré, malgré une stagnation voir diminution des effectifs élèves, met la plupart des personnels en situation de tension psychique et physique importante.

Plus précisément, l'Unsa Education souhaiterait souligner le nombre croissant de signalements de difficultés professionnelles en lien avec la prise en charge d'élèves au comportement très difficile pour lesquels l'école, le collège et le lycée se retrouvent bien seuls. Ces situations ne sont pas à confondre avec l'inclusion scolaire qui relève d'une démarche tout autre.

Pour l'Unsa Education, il est nécessaire de réfléchir à des aménagements scolaires en urgence (ce qui est possible) pour ces élèves ainsi qu'à la mise en place rapide de prises en charge médicale et/ou éducative en lien avec l'ARS. Les délais de traitement des dossiers MDPH restent beaucoup trop longs. Très souvent, l'école après avoir enclenché les démarches par une équipe éducative élargie et devant la difficulté et/ou le refus de la famille de donner suite, a un sentiment d'abandon et n'ose pas utiliser les possibilités de relance qui sont à sa portée. L'Unsa Education demande à l'administration d'épauler les écoles dans ces démarches-là.

Eternel serpent de mer : la médecine de prévention pour les personnels. L'Unsa Education ne peut pas, malgré les efforts que vous avez entrepris localement dans la recherche de solution, ne pas évoquer une fois encore l'indigence de ce service dû aux personnels. L'Etat ne remplit pas ses missions.

Dans la Loire une catégorie de personnels est actuellement en train de glisser, lentement mais sûrement, dans une situation de surcharge professionnelle inacceptable, ce sont les directeurs d'école. Le protocole d'allègement des charges de direction n'est plus que chimère. A tout cela, cette année, vient s'ajouter la non prise en compte dans les obligations réglementaires de service les six heures de réunion de directeurs imposées par les circonscriptions. L'Unsa Education demande à ce que la fonction de direction reste dans le cadre des obligations réglementaires de service.

Les demandes de plus en plus nombreuses de changement dans leur cursus professionnel des collègues dénotent un mal-être au travail.

L'Unsa Education espère que vous aurez, Monsieur l'IA-DASEN, la volonté et la possibilité de faire évoluer au mieux tous ces points dans l'intérêt des personnels du service public d'éducation.

Les représentants de l'Unsa Education pour le CHSCT 42 : Françoise Chavassieux (administratif A&I), Dominique Furnon (PE ASH Se-Unsa), Georges Gagnaire (Dir. SEGPA SE-Unsa), Marie-Pierre Montjotin (Infirmière Snies Unsa), Mathilde Point (PE Se-Unsa), Vincent Rome (PLP SE-Unsa).